



DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE
DE
CLÉRY SAINT ANDRÉ
Code postal:45370
Téléphone: 02.38.46.98.98
Fax: 02.38.46.98.99

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE OCTROYANT UNE PERMISSION DE VOIRIE SUR LES VOIES COMMUNALES

Le Maire de la Commune de CLÉRY SAINT ANDRÉ,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et R 225-1,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2, 2213-1, 2213-2 2213-4,

Vu le code de la voirie routière,

VU le Code de la Route et tout ses articles

Considérant la demande de l'association randonnée, **le stationnement sera interdit devant le hangar Rue de Saint André, le dimanche 18 octobre 2026 la journée.**

ARRÊTE 115-07-2026

Article 1 : Considérant la demande de l'association randonnée, **le stationnement sera interdit devant le hangar Rue de Saint André, le dimanche 18 octobre 2026 journée, pour permettre le ravitaillement des randonneurs.**

Article 2 : Les véhicules en infractions seront verbalisés suivant l'article 417-10 du Code de la Route et pourront être mis en fourrière.

Article 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète et à Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait à Cléry-Saint-André,
Le 17 juillet 2026,

Ludivine RAVELEAU
Madame le Maire

